

Descente aux enfers

DIDIER ESTOPPEY, Date: Vendredi, 18 mars @ 00:00:00

Sujet Suisse

La débâcle était programmée, le choc n'en est pas moins rude: en deux jours de débats, le Conseil des Etats vient de dynamiter le droit des étrangers, du moins le peu qu'il en restait. L'assaut a démarré mercredi avec la nouvelle Loi sur les étrangers. Non contents d'adopter un texte raciste fermant pratiquement les frontières à toute main d'oeuvre non européenne, les sénateurs l'ont durci: biffé, l'octroi automatique d'un permis C après dix ans de séjour; abaissé à 12 ans, le droit pour les enfants à un regroupement familial; évacuée, la toute petite fenêtre ouverte par le National permettant la régularisation au cas par cas de sans papiers. Hier, c'était au tour de la Loi sur l'asile de passer à la trappe. Suivant leur commission, les Etats se sont ralliés à toutes les propositions de durcissement émises par Christoph Blocher, y compris celles qui n'avaient pas été retenues par le Conseil fédéral. Sans attendre un verdict du Tribunal fédéral attendu ce vendredi sur la question, les sénateurs sont allés jusqu'à permettre la suppression de toute aide sociale, même le minimum d'urgence prévu par la Constitution, aux requérants déboutés.

Les sénateurs seront ainsi restés sourds aux appels qui se sont multipliés ces dernières semaines au sein de la société civile, qu'ils émanent des oeuvres d'entraide, des Eglises ou de juristes renommés. Le Haut commissariat aux réfugiés, qui a exprimé ses inquiétudes sur la disposition prévoyant un refus d'entrée en matière pour tout requérant se présentant sans papiers d'identité, n'a pas eu plus de succès. Même la Convention européenne des droits de l'homme, au nom de laquelle a été cassée en justice une loi britannique coupant toute aide aux requérants déboutés, semble être méconnue de nos sénateurs.

Très rares auront été, à droite, les voix cherchant à freiner cette descente aux enfers. Il y a quelques mois encore, le centre droit fanfaronnait, prétendant contrer l'UDC en bâtissant les piliers d'une Suisse réformatrice, moderne, ouverte. On voit aujourd'hui le résultat... Tétanisés par leurs déboires électoraux, radicaux et démocrates-chrétiens n'ont trouvé d'autres ressources que d'aller plus vite et plus loin que l'UDC dans la simplification, l'amalgame et le mensonge. En novembre 2002, ces deux partis combattaient l'initiative de l'UDC «contre les abus en matière d'asile», rejetée de justesse par le peuple. Aujourd'hui, ils écrivent une loi qui est, sur de nombreux points, nettement plus dure et plus contraire aux droits humains que ladite initiative. L'Eglise catholique, parmi d'autres, a cherché timidement à le rappeler. Le sec rappel à l'ordre que lui a adressé le PDC en dit long sur les valeurs désormais défendues par ce parti. Autre dérive inquiétante: les graves libertés prises avec le processus démocratique. Usant d'un procédé inédit, Christoph Blocher a fait modifier un projet de loi déjà examiné par le National, au terme d'une consultation accélérée, en plein vide estival. De même, le sénat a mené ses débats sans disposer de tous les éléments: on attend toujours la publication de rapports définitifs sur les mesures de contrainte et sur la coupe de l'aide sociale aux requérants frappés d'une non entrée en matière. Les premiers éléments laissent toutefois entrevoir que l'efficacité de ces deux mesures est sérieusement remise en question. Mieux valait donc précipiter le vote...

Ce choix de mener le débat à la hussarde intervient, faut-il le rappeler, alors que le nombre de requérants d'asile est au plus bas. Le sénat s'en justifie en prétendant prendre en compte les craintes de l'opinion publique. Et y répond, précisément, en contribuant à les alimenter pour de longues années: les deux lois qu'il vient de voter ne sont rien d'autres que des machines à fabriquer des illégaux, dont certains n'auront d'autre choix que la criminalité pour survivre. Il est temps de mettre un terme à ce cercle vicieux, à ce déni des droits et des réalités humaines les plus élémentaires. Le National devra se prononcer une seconde fois, mais il est à craindre

qu'il ne sache que prêter sa main à l'écriture des pages les plus sombres de notre histoire. Le référendum est dès lors programmé. Il est temps pour une autre Suisse de se lever.

Cet article provient de Le Courrier

<http://www.lecourrier.ch/>

L'URL de cet article est :

<http://www.lecourrier.ch/modules.php?op=modload&name=NewsPaper&file=article&sid=39309>